

ARRÊTÉ DU MAIRE

Services Techniques

MSC

Arrêté n° ARR_2023_039

Objet : Arrêté autorisant la pose d'un point de comptage dans le cadre des études acoustiques et vibratoires du projet du Tramway T7 pour le groupe ACOUSTB

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2213-2 et suivants sur les pouvoirs du Maire en matière de police,

VU le Code de la Route,

VU la demande faite par le groupe ACOUSTB, 24 rue Joseph Fourier – 38400 Saint-Martin-d'Hères, pour la pose d'un point de comptage dans le cadre des études acoustiques et vibratoires du projet du Tramway T7,

VU l'avis de l'Établissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

VU les lieux,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers et du personnel travaillant sur les lieux, de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Du 13 au 23 mars 2023, la société TREC Services mandaté par le groupe ACOUSTB, est autorisée à poser un point de comptage au droit de la route de Fontainebleau entre la rue des Coquelicots et l'avenue Marcel Ouvrier, dans le cadre des études acoustiques et vibratoires du projet Tramway T7.



Article 2 : Cet arrêté est valable sous réserve que l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre délivre la permission de voirie au pétitionnaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de la Sécurité Publique d'Athis-Mons, les agents de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial

Grand-Orly Seine Bièvre, Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours, pour information.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Paray-Vieille-Poste,